



### Compte rendu de l'audience du 12 février 2015 au Conseil supérieur des programmes.

Le jeudi 12 février 2015 Monsieur R.-F. Gauthier, membre du CSP, et Madame S. Ferhadjian, professeure d'histoire, chargée de mission pour le pôle humanités, ont reçu durant 1h 45 les représentants des associations signataires de l'Appel de 2013 « Sauvons l'enseignement du latin et du grec en France ».

Étaient présents :

- Agnès Joste, pour Sauver les Lettres
- Paul Demont et Guillemette Mérot, pour Sauvegarde des Enseignements Littéraires
- Pierre Pontier, pour l'APLAES
- Sylvie Pédroaréna, pour la CNARELA

Sylvie Pédroaréna, après avoir remercié M. Gauthier d'avoir accordé cette audience, expose comment les associations se sont rassemblées autour de l'Appel de 2013. Elles ont ensuite été reçues au Ministère par Madame Agathe Cagé qui leur a conseillé de s'adresser au CSP pour obtenir des informations sur l'avenir du collège. Les représentants présents souhaitent également exprimer leur attachement au maintien de l'enseignement du latin et du grec au collège.

Agnès Joste complète en soulignant la conception non élitiste que nous défendons. Les événements récents montrent la nécessité de la réflexion que permet l'étude des civilisations antiques.

Paul Demont évoque le lien qui unit le français aux langues anciennes. Il souhaite savoir quelle place sera accordée au français dans l'école du socle. Sera-t-il dilué dans toutes les disciplines ou gardera-t-il l'horaire nécessaire aux apprentissages indispensables ?

Monsieur Gauthier expose la composition du CSP, en insistant sur son indépendance.

Selon lui, les travaux du CSP tiennent compte du fiasco du précédent socle commun. Il n'y aura pas de livret de compétences.

Le nouveau socle a pour objectif de fixer les connaissances, les compétences et la culture que chaque élève doit acquérir au cours de la scolarité obligatoire, ensemble divisé en huit « blocs » (langue française, LVE, langages scientifiques, langages des arts et du corps, méthodes et outils pour apprendre, formation de la personne et du citoyen, systèmes naturels et techniques, représentations du monde, des activités humaines).

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/05/7/Projet\\_de\\_socle\\_commun\\_de\\_connaissances\\_de\\_compétences\\_et\\_de\\_culture\\_12\\_fev\\_15\\_392057.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/05/7/Projet_de_socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture_12_fev_15_392057.pdf)

M. Gauthier présente aussi les orientations envisagées en matière d'évaluation : non plus avec un système de « moyennes » qui permettent de « compenser » une matière par une autre, mais, en ce qui concerne les blocs indispensables, une évaluation par niveau.

Le CSP n'est pas chargé des programmes mais de la "charte des programmes", des contenus et des évaluations ainsi que du contenu de la formation des maîtres. Les programmes des différents « cycles » (le cycle 3 va du CE à la 6<sup>e</sup>, le cycle 4 de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) sont ensuite élaborés par d'autres groupes recrutés par le CSP, relus et "lissés" au CSP (en février et mars), envoyés à la DGESCO qui consulte les professeurs puis fait une synthèse et renvoie au CSP.

- La place fondamentale du français est reconnue, comme celle des œuvres littéraires.
- Les langues anciennes, en tant qu'options, ne font pas partie du minimum de culture destiné à tous les élèves. On reconnaît cependant leur apport fondamental pour toutes les disciplines, en particulier par l'étymologie.
- Les langues anciennes pourront se maintenir parmi les options, mais pas partout. Tout dépendra des choix des équipes pédagogiques, dans les établissements.

Nous avons souligné la contradiction entre l'importance que l'on reconnaît à ces disciplines et le refus de les mentionner dans le « socle », même sous la forme d'une « initiation ». Il est indispensable que l'on assure la présence d'un professeur de lettres classiques dans chaque établissement et que les langues anciennes soient proposées partout, en tant que disciplines clairement identifiées. Laisser aux établissements le choix de l'implantation des options créera de lourdes inégalités entre eux.

Nous avons évoqué l'inclusion d'éléments latins-grecs dans le programme de français dès la 6<sup>e</sup> et rappelé « l'initiation au latin » obligatoire qui a existé en 5<sup>e</sup>.

Monsieur Gauthier en a pris note et fait remarquer qu'il faudrait revoir la formation des professeurs de lettres, à son sens c'est une urgence : il s'étonne que les associations ne demandent pas l'obligation du latin pour le CAPES de Lettres.

Est mentionnée l'initiative des « Journées de l'antiquité » de l'ENS, notamment sur l'antiquité et les sciences, ce qui suscite l'intérêt de nos interlocuteurs.

Nous n'avons cependant pas obtenu de réponse précise sur les horaires : c'est la DGESCO qui décide de l'organisation du collège. Les programmes devraient paraître mi-mars.

Les enseignants, les syndicats et les associations seront consultés. Nous sommes invités à nous faire entendre alors.